



Listen to this article

« *La coupe de bénédictions pour laquelle nous bénissons Dieu, n'est-elle pas la communion au sang de Christ ? Le pain que nous rompons, n'est-il pas la communion au sang de Christ ? Puisqu'il y a un seul pain, nous qui sommes plusieurs, nous formons un seul corps* ». 1. Cor. 10 : 16, 17 (Diaglott).

« *La coupe de bénédictions pour laquelle nous bénissons Dieu* », est en effet une coupe de bénédictions sous divers aspects. Elle représente le privilège béni de souffrir avec Christ et les bénédictions qui viendront en récompense à ces souffrances. Le Seigneur déclara que la Promesse aura son accomplissement dans le royaume quand nous participerons aux joies de celui-ci.

L'Eglise est représentée comme étant une grande part de la grande Vigne que Dieu a plantée ; comme Jésus dit « *Je suis le cep, vous êtes les sarments* ». (Jean 15 : 5). Notre Seigneur nous parle du précieux fruit de cette Vigne dont le développement représente la part pénible de nos expériences. Dans un certain sens, la coupe représente la joie que nous aurons quand nous serons passés à travers les souffrances du temps présent et que nous serons entrés dans la gloire. (Matt. 26 : 29). L'expression « pour laquelle nous bénissons Dieu » peut être comprise dans le sens de « pour laquelle nous remercions et louons le Seigneur ». Quiconque reçoit la coupe sans reconnaissance dans le cœur, sans appréciation, n'obtiendra pas la grande récompense. Pour parvenir à la bénédiction promise, nous devons recevoir la coupe avec reconnaissance et considérer comme un grand privilège de souffrir avec Christ.

En examinant cette question de l'apôtre « *N'est-elle pas une participation (commune union) au sang de Christ ?* » deux pensées se présentent à notre esprit premièrement, la coupe littérale à laquelle se réfère l'Apôtre, le fruit littéral de la vigne représentant le sang de Christ, et deuxièmement, le fait que nous avons le privilège de prendre part à sa soupe, la coupe du sacrifice. Participer à sa mort et à ses souffrances est notre privilège. Cette pensée est confirmée dans les Ecritures, indiquant que Jésus est la tête de l'Eglise qui est

son Corps. Christ doit être le Grand Prophète, Prêtre, Roi, Juge, Celui qui bénit le monde.

Selon les Ecritures, Jésus comme la Tête, a été glorifié après avoir enduré toutes les souffrances jusqu'à la mort et après avoir déposé en sacrifice sa vie pour le monde. Il nous a acceptés comme membres de son Corps, membres maintenant dans la chair pour être bientôt ses membres dans la gloire. Nous employons le mot « membre » dans le même sens que lorsque nous parlons des membres d'un parlement. Le corps législatif (parlement) se compose de plusieurs membres, ainsi le corps de Christ se compose de plusieurs membres. Pour affermir leur appel et leur élection ils doivent croire au Seigneur et s'offrir à Dieu. Ceux qui se conforment à ces conditions, notre Seigneur les accepte comme ses membres, actuellement membres dans la condition terrestre, ensuite membres avec Lui dans la gloire.

« *Buvez-en tous* »

Ainsi à la condition que nous buvions fidèlement cette coupe (Matt. 26 : 27), nous affermirons notre appel et notre élection (2 Pierre 1 :10). L'injonction « *Buvez-en tous* » (all of it) a une double signification : premièrement, cette coupe doit être bue complètement avant la fin de l'Age de l'Évangile ; et deuxièmement, tous ceux qui désirent devenir membres de son Corps doivent en boire. L'Apôtre Pierre parle des souffrances de Christ, Tête et Corps, lesquelles ont lieu actuellement, c'est-à-dire durant l'Age de l'Évangile et de la gloire qui suivra. (1 Pierre 1 : 8-12 ; 4 : 1 ; 5 :1). Dès que le dernier membre sera passé dans la condition céleste, toutes les souffrances de Christ s'achèveront et plus personne n'aura le privilège de participer à celles-ci ; de même plus personne n'aura le privilège d'avoir part à sa gloire et de devenir « L'épouse de l'Agneau ».

C'est une seule coupe quoiqu'elle contienne le jus de plusieurs grappes ; et c'est un seul pain bien qu'il soit fait avec plusieurs grains. Les grains ne peuvent conserver leur individualité et leur vie s'ils veulent devenir du pain pour le monde. Les raisins ne peuvent rester en grappes s'ils doivent constituer un liquide rafraichissant. Ainsi nous voyons la beauté de la déclaration de l'Apôtre que les disciples du Seigneur sont participants à un seul pain et à une seule coupe. Il n'y a pas d'autre moyen d'atteindre la nouvelle nature que d'accepter l'invitation du Seigneur à boire sa coupe, être rompus avec Lui comme membres d'un seul pain, être ensevelis avec Lui par le baptême en sa mort, et ainsi atteindre avec Lui la première résurrection pour la gloire, l'honneur et l'immortalité.

La part de l'Église dans le seul pain

Le pain représente d'abord le corps du Seigneur Jésus, qui a été rompu pour nous et pour le monde en général. Dans un sens plus large il concerne tout le corps de Christ, tous ceux qui doivent devenir ses membres. Ainsi l'action de rompre ce pain, les souffrances du corps de Christ durent depuis plus de dix-huit siècles. Nous lisons que lors de l'institution du souper du Seigneur, Jésus rompit le pain.

En réalité, il était le seul à cette époque, à être rompu comme le pain symbolique. Toutes les autres personnes n'étaient pas justifiées aux yeux de Dieu, car personne ne pouvait être justifié jusqu'à ce que Jésus accomplisse son sacrifice, soit élevé, et impute ses mérites en faveur d'une certaine classe. Ainsi Jésus fut le premier à rompre le pain. Aujourd'hui, au moment de la célébration de la Pâque, lorsque le pain sans levain passe à chacun de nous, chaque participant prend un morceau et le rompt pour lui-même.

Le fait que Notre Seigneur fut le premier à rompre le pain ne signifie pas que nous ne devons pas avoir de participation individuelle.

Nous nous rappelons que la volonté de notre Père Céleste y était pour beaucoup dans le fait de rompre le corps de Christ. Il est écrit : « *Il a plu à l'Éternel de le briser, de le mettre dans la peine* » (Esaïe 53 :10). Ceci n'était cependant pas accompli contre la volonté de notre Seigneur. Comme dans l'agissement de notre Père Céleste dans le brisement du corps de Jésus, notre participation au pain rompu est en harmonie avec l'arrangement divin.

Les déclarations de l'Apôtre dans le chapitre suivant s'appliquent exclusivement à la mort de Christ. La façon de s'exprimer indique que le Seigneur Jésus y est personnellement mentionné « *Aussi toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez cette coupe, vous annoncez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne* ». 1 Cor. 11 : 26. « *Il est ton Seigneur, rends-lui hommage.* (Adoration). Psaume 45 : 12. L'Église n'est nulle part appelée Seigneur.

D'ailleurs, nous devons nous rappeler ce que le Seigneur a dit : « *Faites ceci en mémoire de moi* ». Luc 22 : 19. Il n'a pas dit : « *Faites ceci en mémoire de vous — en souvenir de votre propre part dans le sacrifice* ». Nous devons être mort avec Lui. Souvenons-nous que nous devons prendre part avec Lui aux souffrances du temps présent si nous voulons avoir part

aux gloires à venir. Le Père l'a institué pour être la tête, «*l'Éternel béni pour toujours* ». Hébreux 3 : 1. Rom. 8 17, 18 ; 9 5.

La vie est dans le sang

Les Ecritures disent que la vie est dans le sang. (Lévitique 17 :11). En accord avec cette déclaration, les Juifs étaient invités à s'abstenir de manger du sang. Les animaux devaient être saignés avant qu'il soit permis aux Juifs d'en manger la chair. Même un étranger séjournant avec eux ne pouvait manger du sang. (Lévitique 17 :10-14). Dans ce fait, Dieu semblait vouloir faire comprendre que la vie est une chose très sacrée. Le principe de vie que Dieu donna à l'homme semble résider dans son sang. Aussi longtemps que le sang circule dans les organes il y a vie. Mais quand le sang est versé, l'être meurt.

Quand notre Seigneur déposa sa vie terrestre, il ne retint aucun droit à cette vie pour en profiter par la suite. Il nous enseigne dans une parabole que tous ceux qui veulent gagner la perle de grand prix (Matt. 13 : 45, 46), doivent vendre tout ce qu'ils ont ; c'est-à-dire la vie terrestre, tous ses plaisirs et privilèges. Notre Seigneur avait une vie terrestre parfaite et Il donna cette vie. « il versa son âme (sa vie) dans la mort ». Esaïe 53 : 12. Sur quelle base ? Exactement sur la même base qu'il a posée pour nous ; si nous voulons vivre avec Lui, il nous faut mourir avec Lui ; si nous voulons régner avec Lui, il nous faut souffrir avec Lui. (2 Tim. 2 : 11, 12). Ainsi nous qui voulons suivre ses traces, nous devons marcher comme Lui.

Si, comme ses disciples, nous déposons notre vie pour les frères, nous faisons comme le Seigneur. Tout cela sera appliqué pour le monde. Jésus accepta cette vie terrestre, non pour la garder pour Lui-même, mais pour l'offrir éventuellement, à toute l'humanité. Le droit à la vie humaine est encore sous son contrôle.

Il est Celui qui comme grand Médiateur accordera au monde cette vie que possédant lui-même il l'a versée dans la mort. Actuellement Il impute son mérite à l'Eglise afin que ceux qui doivent constituer cette classe, puissent participer à ses souffrances et dans l'avenir à son royaume glorieux sur le plan spirituel.

Ainsi, cette coupe représente la renonciation complète à la vie terrestre et à tout ce qui s'y rattache. La vie terrestre de notre Seigneur ne fut pas perdue mais simplement déposée en sacrifice. (Jean 10 : 17, 18). L'intention, en la déposant, était de l'abandonner

personnellement pour toujours, pour que l'humanité puisse l'obtenir. Jésus n'a pas encore accompli cela, dans le sens de l'avoir transféré au profit de l'humanité, mais Il donna sa vie dans ce but.

Le droit a la vie terrestre non perdu

Notre Seigneur entreprit d'accomplir la volonté divine concernant la rédemption de l'humanité, et Il a déjà fait beaucoup dans ce but, mais Il n'acheva pas encore son œuvre dans sa totalité. Il déposa sa vie en sacrifice, mais ne perdit pas le droit à celle-ci. Quand Il fut relevé de la mort, Il avait encore un droit à cette vie terrestre, néanmoins avec cet entendement, qu'Il ne l'utilisera pas pour lui-même, mais Il accordera cette vie à tous ceux de l'humanité qui seront prêts à la recevoir, la leur reconnaissant à la fin de son règne de mille ans, dans lequel son Eglise sera associée avec Lui.

Ainsi sa vie ou plutôt le droit à la vie humaine ne lui fut pas ôtée, ce qui n'aurait pas pu avoir lieu en cas de désobéissance. (Lev. 18 : 5 ; Ezech. 20 :11; Luc 10: 28; Rom. 10: 5). Il déposa sa vie volontairement en harmonie avec la volonté divine. Il la déposa pour qu'elle puisse devenir comme une caution (arrhes) dans les mains de la justice divine, pour qu'au temps convenable, Il puisse l'utiliser en faveur de l'humanité. Jean 6: 51.

Au commencement il était dans le dessein divin, que la vie humaine de notre Seigneur serait déposée pour toujours et qu'il ne pourrait la reprendre ensuite, puisqu'Il consacra cette vie par le baptême au Jourdain et termina son sacrifice au Calvaire. Durant tout l'Age de l'Evangile, Jésus a continué à sacrifier son corps mystique. Dès que le sacrifice de ses membres sera terminé, le droit à la vie qui leur fut imputé, lequel appartient au Grand Souverain Sacrificateur, sera immédiatement appliqué pour l'humanité, par le scellement de la nouvelle alliance. Immédiatement après cela, Son Royaume sera établi.

L'application future de ses mérites, de son droit à la vie ne pourra être effective que lorsque l'Eglise entière sera passée au-delà du second voile, c'est ce qui a été montré dans la figure par l'aspersion du propitiatoire avec le sang du bouc de l'Eternel. Le sang de Notre Seigneur et le sang de son corps sont un seul sang. C'est le seul sacrificateur se composant de plusieurs membres et la seule réconciliation pour tous pour les péchés de l'humanité entière. 1 Jean : 2 : 2.

Le sang représente non seulement la mort de Christ, mais aussi la mort de tous les membres de son corps auxquels son mérite est imputé.

L'Apôtre exprime cette pensée à cette même occasion, disant : « *La coupe de bénédiction que nous bénissons, n'est-elle pas la communion (commune union, ou participation) au sang de Christ ? (participation dans la mort de Christ). Le pain que nous rompons n'est-il pas la communion (commune union, ou participation) au corps de Christ ?* ».

Ceci signifie que l'Eglise est en communion avec Lui, participe à ses souffrances, et est considérée comme son corps représenté dans une seule coupe et dans un seul pain. Le sujet entier a son origine et se concentre en Lui.

Mais nous, nous célébrons aussi notre part individuelle comme membres de l'Eglise dans le sacrifice de la chair et dans la participation aux souffrances de Christ.

W.T. 1913, p. 5341